



European
Commission

Votre guide pour le Plan d'Investissement Extérieur de l'UE

Première édition

Novembre 2017



Table des matières

	Le Plan d'Investissement Extérieur - En pratique	04
1	Le Plan d'Investissement Extérieur - Aperçu	05
	Pourquoi un Plan d'Investissement Extérieur ?	06
	Où le Plan d'Investissement Extérieur est-il mis en œuvre ?	07
	Qu'est-ce que le Plan d'Investissement Extérieur ?	08
	Comment mesurer l'impact du Plan d'Investissement Extérieur ?	12
	Qui gère le Plan d'Investissement Extérieur et comment est-il régi ?	12
2	Le Plan d'Investissement Extérieur - Mise en œuvre	14
	Le FEDD	15
	Promotion d'un climat d'investissement favorable	18
	Assistance technique	21
	Abréviations	23
	Notes de bas de pages	24

Le présent guide est un document de référence pour les personnes intéressées par le Plan d'Investissement Extérieur (PIE) qui souhaitent en savoir plus sur cette initiative de l'Union européenne: investisseurs publics et privés, autorités nationales, entreprises en Afrique, dans les pays du voisinage européen et en Europe, société civile et autres parties prenantes.

Le but de ce document est de fournir un aperçu rapide du PIE et d'apporter des réponses à des questions générales comme: qu'est-ce que le PIE, comment fonctionne-t-il, que peut-il faire pour moi? Il vise également à répondre à des questions plus spécifiques qui ont trait au fondement politique et au cadre législatif du PIE.

Le guide du PIE est un document pratique qui sera mis à jour régulièrement. Il n'a pas force de loi.

* Mention légale

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations suivantes.

Plus d'informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet (<http://europa.eu>).

© Union européenne, 2017.

Reproduction autorisée à condition d'indiquer la source.

Le Plan d'Investissement Extérieur - En pratique

La Commission Européenne aimerait mobiliser tous les partenaires qui partagent les objectifs de développement du Plan d'Investissement Extérieur (PIE) et mettre à contribution le maximum d'experts, de connaissances, de ressources et d'instruments qui l'aideront à atteindre ses objectifs.

Soumettre une proposition

Veillez noter que la garantie du Fonds européen pour le développement durable (FEDD) ne peut bénéficier qu'à des entités ayant fait l'objet d'une évaluation par la Commission et pouvant ainsi gérer des ressources de l'UE.

Les entreprises et investisseurs n'ayant pas fait l'objet de cette évaluation sont encouragés à contacter les institutions éligibles et le Secrétariat du Plan d'Investissement Extérieur, afin de présenter leurs projets d'investissement et bénéficier éventuellement de la garantie FEDD et/ou d'une assistance technique. S'il n'existe pas de fenêtre d'investissement appropriée, le Secrétariat du PIE vous orientera vers des institutions financières éligibles travaillant dans la région concernée afin que vous les contactiez.

Assister les partenaires et les investisseurs

La Commission et les Délégations de l'UE ont une longue expérience dans l'assistance technique aux autorités locales et nationales des pays partenaires.

Dans le cadre du PIE, une partie de l'assistance technique bénéficiera aux autorités publiques, aux investisseurs et aux entreprises en Afrique et dans le voisinage européen. Elle leur permettra de développer, avec l'aide des institutions financières, des projets pérennes et financièrement viables, et d'attirer des investisseurs potentiels. L'assistance technique contribuera également aux efforts conjoints pour améliorer le climat d'investissement et l'environnement des affaires.

Assistance technique

Dans le cadre du PIE, l'assistance technique pourrait notamment inclure :

- Des études de marché et des analyses du climat d'investissement ;
- Du dialogue politique et sectoriel sur les réformes prioritaires ;
- Du conseil sur des questions d'ordre législatif et réglementaire ;
- Le renforcement des capacités des pays partenaires, des intermédiaires financiers locaux et des investisseurs ;
- Le développement des chaînes de valeurs ;
- L'identification, la préparation et l'aide à la mise en œuvre des investissements nécessaires.

Le climat d'investissement

Le PIE est une approche à plusieurs niveaux, dans laquelle les délégations de l'UE joueront un rôle déterminant et qui bénéficiera à nos pays partenaires à travers les éléments suivants :

- Dialogue structuré avec les entreprises aux niveaux national, sectoriel et stratégique, notamment à travers la plateforme 'Sustainable Business for Africa' (SB4A) et la promotion de forums européens et nationaux ;
- Dialogue politique avec les gouvernements partenaires, pour s'attaquer aux principales barrières à l'investissement et promouvoir la bonne gouvernance ;
- Soutien aux réformes réglementaires, politiques et de gouvernance, sur la base d'une connaissance du marché, des secteurs et des chaînes de valeurs ; et
- S'assurer de la cohérence avec les autres politiques de l'Union européenne, les modalités d'aide et les initiatives des pays de l'UE.

Contact :

Secrétariat du Plan d'Investissement Extérieur
Commission Européenne
41 rue de la Loi / Wetstraat, 1040 Bruxelles, Belgique

Pour recevoir des informations ou soumettre des propositions :

Email: EC-EIP-EFSD-SECRETARIAT@ec.europa.eu

Pour plus d'information :

https://ec.europa.eu/commission/external-investment-plan_fr

CHAPITRE 1

Le Plan d'Investissement Extérieur

Aperçu



Le Plan d'Investissement Extérieur

Aperçu

Pourquoi un Plan d'Investissement Extérieur ?

Avec le Plan d'Investissement Extérieur (PIE), l'Union européenne (UE) apportera un soutien à ses pays partenaires dans leurs efforts pour répondre aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies d'ici à 2030. Le PIE s'attaquera également aux causes socio-économiques profondes de la migration et en particulier de la migration irrégulière, et contribuera à la réintégration durable des migrants dans leurs pays d'origine ainsi qu'au renforcement des communautés de transit et hôtes.¹

Le Plan d'Investissement Extérieur fournit, pour la première fois, une approche intégrée pour stimuler les investissements en Afrique et dans le Voisinage de l'Union européenne, en particulier dans les pays fragiles, touchés par les conflits et la violence, les pays enclavés et les pays les moins avancés, où les besoins sont les plus importants.

Ainsi, en septembre 2017, l'Union européenne a adopté le Fonds européen pour le développement durable (FEDD), pièce maîtresse du Plan d'Investissement Extérieur², aujourd'hui prêt à être mis en œuvre.

Pour répondre aux ODD au niveau global, les estimations montrent qu'en moyenne, des investissements de 3,3 à 4,5 mille milliards USD par an sont nécessaires. Au niveau actuel des investissements publics et privés (soit 1,4 mille milliards USD), le déficit de financement moyen est estimé à environ 2,5 mille milliards USD par an au total sur la période 2015-2030. De récentes estimations indiquent que le continent africain aurait besoin de 200 à 1200 milliards USD de plus par an pour que les ODD puissent être atteints.³

Le PIE s'attaquera à ce déficit de financement grâce à des partenariats et en mobilisant les investissements publics et privés de manière innovante. Il encouragera le développement inclusif et durable



Travailleurs agricoles bénéficiaires du programme PIP dans les pays ACP, 2010

Quels sont les objectifs du PIE ?



Améliorer le climat d'investissement



Encourager l'investissement privé



Créer de l'emploi et de la croissance



Contribuer aux objectifs de développement durable



S'attaquer à certaines causes profondes de la migration

et créera des possibilités d'emplois décents, en particulier pour les jeunes et les femmes. Sa mise en œuvre permettra à l'UE de développer des partenariats plus efficaces avec ses pays partenaires tout en appliquant les engagements internationaux pour le financement du développement.⁴ Le PIE soutiendra les stratégies des pays partenaires de l'UE et leurs politiques lorsqu'elles sont alignées sur la ligne politique de l'UE pour le développement et la politique européenne de voisinage.

Où le Plan d'Investissement Extérieur sera-t-il mis en œuvre ?

Afrique

Malgré un récent ralentissement des taux de croissance économique en Afrique, le continent devrait être la deuxième région dans le monde à

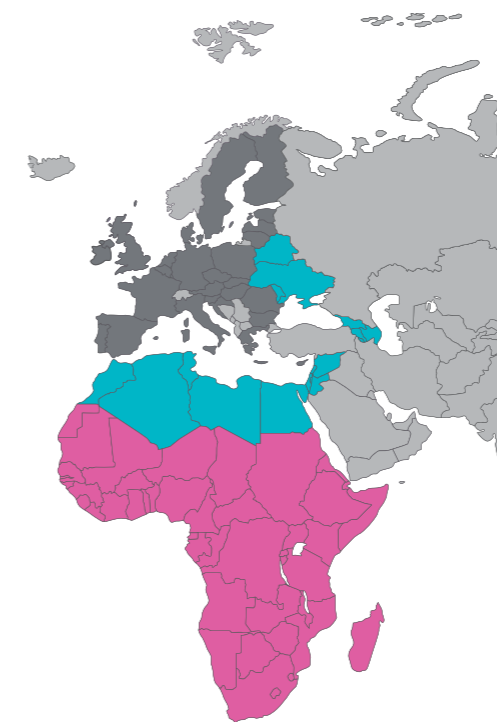
connaître la croissance la plus rapide entre 2016 et 2020, avec un taux de croissance annuel de 4,3% par an.

Toutefois, le niveau de pauvreté reste élevé et les inégalités ont augmenté dans de nombreux pays.⁵ Avec la croissance de la population en Afrique subsaharienne et le taux élevé de chômage et de sous-emploi, en particulier chez les jeunes et les femmes, la création d'emplois est une nécessité absolue, en particulier dans le secteur formel. Selon les prévisions, la région devra créer environ 18 millions de nouveaux emplois par an avant 2035 pour absorber la main-d'œuvre croissante. Cette demande d'emplois est un grand défi pour le continent africain, mais elle offre également d'énormes possibilités à la main-d'œuvre qui fait son entrée sur le marché du travail, plus éduquée et plus compétente que jamais.⁶

Les pays du Voisinage de l'UE

Dans les pays du Voisinage de l'UE⁷, parfois passés par une période de troubles et de guerres civiles qui a détérioré l'économie de la région, les taux de croissance économiques sont encore inférieures à ceux observés avant la crise financière de 2008. De manière générale, les pays du Voisinage européen traversent une période de croissance léthargique, avec un chômage élevé (en particulier chez les jeunes), une participation limitée des femmes à l'économie, de faibles investissements étrangers et une dette publique croissante.

Les pays du Voisinage font face à des défis économiques structurels significatifs en raison d'infrastructures sous-développées, d'un déficit de capital humain, d'une compétitivité insuffisante sur les marchés internationaux des biens et services, d'un développement de l'économie numérique inférieur à la moyenne européenne et, dans l'ensemble d'un climat des affaires difficile qui fait obstacle à l'investissement et à la création d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes.



■ Pays du Voisinage de l'UE
■ Afrique sub-Saharienne

Qu'est-ce que le Plan d'Investissement Extérieur ?

Le PIE expose un cadre cohérent et intégré pour l'amélioration de l'investissement en Afrique et dans le voisinage européen afin de promouvoir la création d'emplois décents et un développement global et durable, et de s'attaquer à certaines causes profondes de la migration. Avec le PIE, l'UE ira au-delà de l'aide au développement « traditionnelle », basée sur des subventions, pour se porter vers une utilisation de produits financiers innovants, comme les instruments de partage des risques, ou le mixage d'aides et de prêts (« blending ») pour décupler l'impact des investissements en termes de développement. En parallèle, le PIE contribuera à l'amélioration du climat d'investissement et du climat des affaires, notamment en encourageant la tenue d'un dialogue structuré avec le secteur privé.

Les trois innovations principales du PIE :

- Une approche intégrée basée sur 3 piliers, pour favoriser les investissements et la bonne gouvernance ;
- La mise en place d'un point d'entrée unique (portail web), pour la soumission des demandes de financement des investissements, assurant ainsi la transparence, l'efficacité et l'effet de levier du financement public et privé ;
- Un nouveau mécanisme de garantie pour atténuer les risques d'investissement dans des environnements difficiles, comme des pays fragiles ou touchés par les conflits et la violence.

Le PIE soutiendra un large éventail de secteurs, à la condition qu'ils aient un impact, économique, social et environnemental mesurable. Ces secteurs pourraient inclure les énergies renouve-

lables, l'eau, les transports, les technologies de l'information et de la communication ; la protection de l'environnement ; l'utilisation durable des ressources naturelles ; l'agriculture durable et les économies verte et bleue ; l'infrastructure sociale ; la santé ; le capital humain pour améliorer l'environnement socio-économique. Le PIE se concentrera en particulier sur les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) ainsi que sur le développement du secteur privé, tout en encourageant l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Les activités du PIE seront mises en œuvre en conformité avec les directives et conventions internationales, et en particulier les principes pour l'investissement responsable, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, les directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les principes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et les conventions de l'Organisation internationale du travail, ainsi que le droit international sur les droits de l'Homme.

L'environnement et le changement climatique sont également très présents dans le PIE, puisqu'au moins 28% du financement de la garantie FEDD devra être affecté à des investissements qui contribuent à l'action climatique, à l'énergie renouvelable et à l'efficacité des ressources. Cela contribuera à satisfaire à l'engagement politique de l'UE selon l'Accord de Paris sur le changement climatique.

Le PIE est composé de trois types d'interventions :

- Les investissements sont mobilisés par le biais du FEDD, avec ses deux plateformes régionales d'investissement et sa nouvelle garantie innovante ;
- L'assistance technique permet de développer

Les trois piliers du Plan d'Investissement Extérieur



Projet « Engaging Youth » phase 2. Mesures spéciales pour la Syrie, 2011

des projets susceptibles d'être financés et de contribuer à améliorer le climat d'investissement et le climat des affaires dans les pays partenaires ; et

- Le renforcement du dialogue structuré avec le secteur privé et du dialogue politique contribue également à améliorer le climat d'investissement et l'environnement des affaires.

Le FEDD et la garantie FEDD

La principale caractéristique du premier pilier est la création du FEDD et de la garantie FEDD qui a sa base légale dans le « règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Fonds européen pour le développement durable, la garantie FEDD et le Fonds de garantie FEDD⁹ » et est opérationnel depuis le 27 septembre 2017, date à laquelle le règlement a été adopté.

Le FEDD est constitué de la nouvelle garantie, dont le budget est de 1,5 milliards EUR, et de deux plateformes d'investissements régionales- la Plateforme d'Investissement pour l'Afrique⁹ et la Plateforme d'Investissement pour le Voisinage¹⁰ - dont le budget de 2,6 milliards EUR correspond à des opérations de financement mixte, actuellement mises en œuvre par le biais des deux facilités d'investissement existantes. La garantie FEDD sera gérée par la Commission, en coordination avec la Banque européenne d'investissement (BEI).

Le PIE tirera profit de l'expérience acquise par l'UE dans la mise en œuvre de mécanismes de financement mixtes et permettra à l'UE, aux institutions financières internationales, aux bailleurs de fonds, à la société civile, aux autorités publiques et au secteur privé de coopérer pleinement de manière coordonnée¹¹.

Le financement mixte (ou « blending ») est un des outils gérés par la Commission pour réaliser les objectifs de politique extérieure de l'UE en accord avec les priorités en matière de politique régionale, nationale et globale.

Le mixage complète d'autres formes d'aide en combinant l'aide financière de l'UE aux prêts ou aux capitaux propres émanant de bailleurs de fonds publics et privés. L'aide financière de l'UE peut être utilisée de manière stratégique pour attirer des financements supplémentaires pour des investissements importants dans des pays partenaires de l'UE, en réduisant l'exposition au risque. La contribution de l'UE pour soutenir des projets d'investissement peut, selon les cas, revêtir différentes formes :

- Subvention à l'investissement et bonifications d'intérêts – réduisent l'investissement initial et le coût global du projet pour le pays partenaire ;
- Assistance technique – garantit la qualité, l'efficacité et la durabilité du projet ;
- Capital risque (fonds propres et quasi fonds propres) – attire des financements supplémentaires ; ou
- Garantie – débloque le financement du développement en réduisant les risques.

Le FEDD a pour objectif de soutenir les investissements, d'encourager le développement économique et social durable et inclusif en Afrique sub-Saharienne et dans le Voisinage européen, en maximisant l'additionnalité, en fournissant des produits innovants et en mobilisant des fonds du secteur privé.¹²

« L'additionnalité » est le principe permettant d'assurer que la garantie FEDD contribue au développement durable par des opérations qui n'auraient pas pu être exécutées sans l'octroi de la garantie, ou dont les résultats sont meilleurs que ceux qui auraient été obtenus sans elle.

L'additionnalité désigne également la mobilisation de fonds privés et le fait de répondre aux défaillances du marché ou aux situations d'investissement non optimales, de même que l'amélioration de la qualité, de la pérennité, de l'impact ou de l'échelle d'un investissement.

Ce principe garantit aussi que les opérations de la garantie FEDD ne remplacent pas le soutien d'un Etat membre, un financement privé ou une intervention financière de l'Union européenne ou internationale, ou n'excluent pas d'autres investissements publics ou privés.

Les projets soutenus par la garantie FEDD ont généralement un profil de risque supérieur aux portefeuilles d'investissements traditionnellement soutenus par les contreparties éligibles.

Règlement du FEDD, Chapitre 1, Article 2

Le financement total de l'UE, soit 4,1 milliards EUR, devrait attirer plus de 44 milliards EUR d'investissements publics et privés d'ici à 2020, en supposant un ratio de levier de 1:11.¹³ Si les états membres et autres partenaires de l'UE

contribuent à montant égal, l'investissement total pourrait atteindre 88 milliards EUR.

L'assistance technique

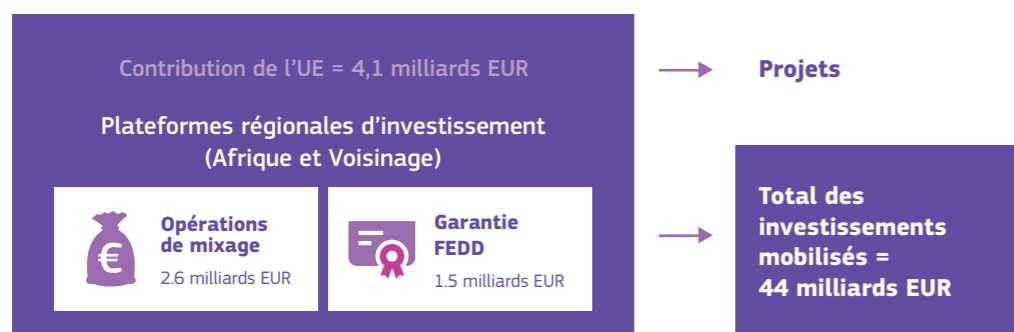
L'assistance technique est une aide qui permet aux acteurs concernés de mettre en œuvre un projet ou un programme de coopération internationale et de développement. Elle suppose en principe la fourniture d'un savoir-faire sous forme de la mise à disposition de personnel à court ou long terme, de formation et de recherche, de conseil, d'études, de communication et de partage des connaissances.

Le pilier 2 viendra compléter le PIE par une intensification de l'assistance technique (AT). Celle-ci soutiendra les autorités nationales ou locales et les sociétés dans le développement des projets durables et financièrement viables, en vue d'attirer des investisseurs potentiels (faisant ici le lien avec le pilier 1). L'assistance technique permettra également d'analyser plus finement le climat d'investissement, afin d'aider les pays partenaires à mettre en œuvre des programmes de réformes économiques, en vue afin d'améliorer le climat d'investissement et le climat des affaires (en relation avec le pilier 3).

Les opérations d'assistance technique devraient :

- ✓ Fournir des résultats clairs en termes de réalisation, de résultat et d'impact estimés ;
- ✓ Fournir de l'additionnalité et assurer l'appropriation ; et
- ✓ Être alignées avec l'architecture PIE, les politiques de l'UE et les stratégies ainsi que les priorités et les orientations stratégiques des bénéficiaires.

Investissements totaux attendus d'ici à 2020



Projet «Engaging Youth» phase 2, Mesures spéciales pour la Syrie, 2011

Dans le cadre du PIE, l'objectif de l'assistance technique est double :

- Maximiser la qualité et l'impact des investissements mobilisés avec l'aide du FEDD (pilier 1), et
- Promouvoir un climat d'investissement favorable dans les pays partenaires, en collaboration le secteur privé (pilier 3).

Promouvoir un climat favorable aux investissements

L'objectif du pilier 3 est de promouvoir les réformes nécessaires et l'amélioration des chaînes de valeur en vue d'obtenir les conditions favorables au développement des affaires et à l'investissement.

Cela passera en premier lieu par la mise en place d'un dialogue avec le secteur privé au niveau national, sectoriel ou stratégique, en fonction du sujet et des besoins du pays. Les délégations de l'UE auront un rôle fondamental à jouer dans la mise en œuvre de ce dialogue.

La plateforme 'Sustainable Business for Africa' (SB4A) lancée lors du Forum des affaires UE-Afrique à Abidjan en novembre 2017, aura un rôle déterminant dans la promotion d'un dialogue structuré avec le secteur privé en Afrique.

Le dialogue structuré avec les entreprises améliorera les analyses pays, apportera une connaissance du marché, mettra en exergue les possibilités d'investissement et les secteurs et chaînes de valeurs à fort potentiel. Il permettra ainsi

d'améliorer le dialogue politique avec les gouvernements sur la base de données probantes et conduira à des interventions mieux ciblées.

Le dialogue politique pourrait notamment couvrir la lutte contre la corruption, le crime organisé et les flux de financement illicites, la bonne gouvernance, l'inclusion des marchés locaux, la stimulation de l'esprit d'entreprise et des environnements économiques locaux et le respect des droits de l'Homme et des politiques allant de le sens de l'égalité des genres, afin de créer les conditions pour un développement économique et social durable.

Dans les régions du Voisinage, l'UE utilisera des structures de dialogue existantes créées dans le cadre d'accords de coopération ou autres accords bilatéraux, pour discuter du climat d'investissement avec les autorités nationales. Ces discussions auront pour but de promouvoir des réformes politiques pouvant contribuer à un meilleur climat d'investissement pour des investisseurs locaux ou étrangers. En parallèle, la Commission favorisera une plus forte mobilisation des entreprises européennes et renforcera les mécanismes de coordination locale, en Europe et dans les pays partenaires. Cette mobilisation aura pour objectif de faire entendre la voix du secteur privé auprès des gouvernements des pays partenaires, contribuant ainsi à identifier à plusieurs les réformes prioritaires et les secteurs propices à l'investissements.

Des initiatives similaires sont en préparation pour coordonner le dialogue politique avec le secteur privé dans les pays du voisinage sud, sur la base de la coordination et du travail effectués par des

organisations régionales comme l'Union pour la méditerranée et l'exemple de la plateforme EU4Business. Cette initiative de l'UE fournit un soutien financier et de la formation aux PME pour les aider à déployer leur plein potentiel et encourager la croissance économique dans les pays du partenariat oriental.¹⁴

Par ailleurs, dans le contexte du partenariat oriental, la Commission a récemment lancé une facilité dédiée à la réforme structurelle, dont l'objectif est de soutenir l'amélioration de la politique économique et du climat des affaires et institutionnel dans les pays partenaires, facteurs clés pour que les investissements se matérialisent dans le cadre du PIE.

Comment mesurer l'impact du PIE ?

Le succès du PIE dépendra de sa capacité à mobiliser des investissements qui stimulent une croissance durable et inclusive et créent des emplois décents pour tous. A cet égard, la nouvelle garantie FEDD est particulièrement importante en tant qu'instrument financier puissant permettant de soutenir les investissements dans des pays fragiles et touchés par les conflits et la violence, tout en intégrant des acteurs du secteur privé. L'additionnalité des activités soutenues est cruciale.

La contribution du PIE aux objectifs définis sera mesurée par rapport aux cibles, avec une série d'indicateurs de résultat et d'impact en lien avec :

- L'atteinte des ODD;
- La génération d'une croissance inclusive et durable;
- La création d'emplois décents;
- La promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des jeunes;

- L'incidence positive sur le changement climatique;
- La contribution à l'éradication de la pauvreté; et
- La réponse aux causes profondes de la migration (irrégulière), l'encouragement à la réintégration durable de migrants rentrant dans leurs pays d'origine et le renforcement des communautés de transit et hôtes.

Tous les éléments ci-dessus sont fondamentaux pour que le PIE atteigne les résultats escomptés en cohérence avec les lignes politiques de l'UE, de l'Afrique et du voisinage, de même qu'avec les priorités des pays partenaires.



Qui gère le Plan d'Investissement Extérieur et comment est-il régi ?

La Commission gère le PIE et le FEDD grâce à un Secrétariat dédié, qui coordonne les trois piliers et est responsable du portail web.

Le Secrétariat du PIE s'assurera du respect de la



Projet UE dans les bidonvilles et les camps de réfugiés en Ouganda, 2016



Projet de développement rural au Maroc

procédure de soumission et d'évaluation de toutes les propositions de projets. Le secrétariat soutiendra par ailleurs le conseil stratégique et les deux conseils opérationnels (un pour chaque plateforme d'investissement régionale).

Le Conseil stratégique se prononcera sur les orientations stratégiques et les priorités d'investissement de la garantie FEDD. Il apportera également un soutien à la bonne coordination et supervisera la cohérence avec les initiatives et les opérations existantes. Le Conseil comprend les Etats membres de l'UE, la Commission, SEAE et la BEI. Le Parlement européen intervient comme en tant qu'observateur. D'autres acteurs peuvent également se voir octroyer un statut d'observateur, sur décision du Conseil stratégique. Le Conseil fonctionne sur la base de règles de procédure adoptées.

La première réunion du Conseil stratégique a eu lieu à Bruxelles le 28 septembre 2017, jour de l'entrée en vigueur du règlement du FEDD.¹⁵

Les deux Conseils opérationnels aideront la Commission à mettre en œuvre les objectifs d'investissement régionaux et sectoriels et les fenêtres d'investissement. Ils donneront leurs avis sur les opérations de mixage et sur l'utilisation de la garantie FEDD.

Guichet unique et portail web

Un portail web spécialement conçu pour le PIE et géré par le secrétariat du PIE permettra d'offrir un guichet unique à tous ceux qui souhaiteraient travailler avec le PIE. Le portail dirigera notamment les propositions de projet vers les acteurs pertinents (par exemple les institutions financières éligibles) qui évalueront, développeront et financeront les projets de manière à ce qu'ils puissent bénéficier de la garantie.

CHAPITRE 2

Le Plan d'Investissement Extérieur

Mise en œuvre



Le Plan d'Investissement Extérieur

Mise en œuvre

Le PIE est une initiative impliquant des parties prenantes multiples, comme les autorités nationales, la société civile, des acteurs de secteurs différents comme les micro, petites et moyennes entreprises en Afrique, les entreprises du Voisinage européen, des sociétés européennes investissant dans ces régions et des institutions financières et banques locales. En définitive, le succès du PIE dépendra de l'atteinte de ses objectifs en termes d'incidence sur le développement et la capacité à améliorer la vie des personnes dans nos pays partenaires, en encourageant une croissance inclusive et durable, en créant des emplois décents, en éradiquant la pauvreté et en s'attaquant à certaines des causes profondes de la migration.

Le FEDD

Les deux plateformes d'investissement régionales utiliseront les mêmes formes de soutien financier que les facilités d'investissement mixte actuelles de l'UE.¹⁶ Par ailleurs, la nouvelle garantie FEDD est désormais également à leur disposition.

La garantie FEDD atténuera le risque, permettant l'investissement privé dans des activités qui n'auraient pas lieu sans cela. Les investisseurs devront prouver l'additionnalité de l'investissement. Dans le cadre de la Plateforme d'Investissement pour l'Afrique, une partie significative de la garantie FEDD sera allouée à des investissements dans des pays fragiles et touchés par des conflits, des pays enclavés et des pays moins développés, où le risque perçu est supérieur et où des investissements privés sont réellement nécessaires.¹⁷

La garantie peut couvrir les risques pour un large éventail d'instruments financiers proposés par les contreparties éligibles et qui visent un impact sur le développement. Ces instruments sont :

- Des prêts, y compris les prêts en devise locale ;
- Des garanties ;
- Des contre-garanties ;
- Des instruments de marché des capitaux ;
- Toute autre forme de financement ou de rehaussement du crédit, assurance, participations en capital ou quasi-capital.

Par exemple, dans le cas d'un contrat commercial entre le secteur privé et une entité publique, la garantie FEDD pourrait être utilisée pour atténuer le risque de non-paiement de l'entité publique. Cela diminuerait le risque du projet et améliorerait

rait donc la bancabilité du projet, étant donné que les prêts seraient protégés contre ce risque.

La garantie peut atténuer les types de risques suivants :



Risques commerciaux. Pertes dues à un emprunteur ou à une contrepartie qui ne respecte pas ses obligations aux conditions convenues (par exemple risque de paiement, risque d'exécution, etc.) ;



Risque politique et risque pays. Tous les risques qui sont liés aux actions d'un Etat ou d'un gouvernement sur lesquelles les investisseurs n'ont aucune influence (par exemple une expropriation, un coup d'état, une guerre civile ou le risque légal et réglementaire) ;



Risques de change. Pertes potentielles dues aux fluctuations du taux de change, à la convertibilité et à la transférabilité des devises internationales ;



Changement climatique et risques environnementaux (par exemple sécheresse, inondations, événements climatiques extrêmes, augmentations de température, etc.)



Shutterstock

Cette approche doit se limiter aux contextes de haut risque pour ne pas se substituer au financement commercial.

La garantie peut être octroyée suivant plusieurs modalités, impliquant chacune une exposition différente pour le fonds de garantie FEDD. La structure de garantie la plus puissante, une garantie de première perte sur un portefeuille d'actifs, peut éliminer la majeure partie du risque assumé par une contrepartie éligible.

Les contreparties éligibles comprennent un large éventail d'acteurs¹⁸:

- La BEI et le Fonds européen d'investissement
- Des organismes de droit public ;
- Des organisations internationales et leurs agences ;
- Des organismes régis par le droit privé avec une mission de service public (sous réserve de garanties financières adéquates) ;
- Des organismes régis par le droit privé d'un Etat membre (sous réserve de garanties financières adéquates) ; et
- Des organismes régis par le droit privé d'un pays partenaire (sous réserve de garanties financières adéquates).

Pour pouvoir signer un accord de garantie FEDD avec la Commission, les contreparties éligibles doivent avoir réussi successivement une éva-

luation dite «des piliers», qui est un processus de présélection permettant à la Commission de confier des tâches de mise en œuvre budgétaire à certains pays, organisations et organismes.¹⁹

Actuellement, les contreparties éligibles évaluées par «piliers» sont principalement :

- Des institutions financières comme la BEI et la BERD ;
- Les Banques de développement bilatérales émanant d'Etats membres comme AFD, KfW, CDP, AECID ;
- Les Institutions européennes de financement du développement comme Proparco, FMO, DEG, COFIDES ; et
- D'autres banques de développement régionales ou multilatérales comme la BAD.

Les fenêtres d'investissement

Les contreparties éligibles ayant passé l'évaluation des piliers canaliseront l'allocation des garanties vers des zones concrètes d'investissement, ce qu'il est convenu d'appeler les « fenêtres d'investissement ». Ces fenêtres définissent des secteurs qui ont été identifiés comme cruciaux pour la création d'emplois décents et durables en Afrique et dans le voisinage européen.

Pour chaque fenêtre d'investissement, il existe des montants qui sont affectés à titre indicatif à

des priorités politiques sélectionnées, au sein desquelles une ou plusieurs contreparties mettront en œuvre un ou plusieurs programme(s) d'investissement proposé(s) (PIP). La garantie devra être allouée à des secteurs et des projets qui ont le potentiel d'attirer les investissements privés et de créer des emplois décents.

Les propositions d'investissement devront en outre avoir les objectifs suivants²⁰:

- Contribuer au développement durable, dans ses dimensions économique, sociale et environnementale, en plaçant l'accent sur l'éradication de la pauvreté, la création d'emplois décents, la promotion de la responsabilisation des femmes et des jeunes tout en poursuivant et en renforçant la règle de droit, la bonne gouvernance et les droits de l'Homme ;
- Contribuer par la promotion du développement durable à la lutte contre les causes premières spécifiques de la migration, y compris la migration irrégulière, de même qu'encourager la résilience des communautés de transit et d'accueil et contribuer à la réintégration durable de migrants qui retournent dans leurs pays d'origine ;
- Renforcer les secteurs socio-économiques et l'infrastructure publique, ceux liés notamment à l'énergie renouvelable et durable, l'eau et la gestion des déchets, le transport, les technologies de l'information et de la communication, l'environnement, l'utilisation durable des ressources naturelles, l'agriculture durable et la croissance bleue, l'infrastructure sociale, la santé et le capital humain ; et
- Exploiter au maximum le levier du secteur privé, avec un accent particulier sur les micro, petites et moyennes entreprises, en s'attaquant aux obstacles principaux à l'investissement.

De manière générale, les fenêtres ne devront être ni trop petites, ni trop étroites dans la définition

d'activités et de produits, afin de permettre à la nouvelle approche de fonctionner efficacement grâce à un équilibre entre des investissements risqués dans des situations fragiles ou difficiles et d'autres opérations moins risquées.

La Commission a proposé un certain nombre de fenêtres d'investissement qui ont été discutées et convenues lors du premier conseil stratégique en septembre 2017.²¹ Les fenêtres correspondent aux priorités nationales et régionales, à la stratégie et aux politiques de l'UE ainsi qu'aux orientations stratégiques des plateformes d'investissement pour le voisinage et pour l'Afrique.

Les fenêtres d'investissement du PIE

-  Energies renouvelables et connectivité
-  Le financement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME)
-  Agriculture, entrepreneurs ruraux et agri-industrie
-  Villes durables
-  Numérisation pour le développement

Les premières fenêtres d'investissement sont les suivantes :

- **Energies renouvelables et connectivité** : cible des secteurs comme les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le transport, l'amélioration de la sécurité énergétique et du développement durable, tout en s'attaquant aux risques liés au changement climatique et en aidant nos pays partenaires à tenir leurs engagements pour mettre en œuvre l'Accord de Paris.



Projet d'irrigation, Swaziland

- **Le financement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME)** : s'attaque aux principaux obstacles limitant le développement des MPME en adoptant une approche différenciée. Cela entraînera des possibilités d'emploi accrues, en particulier dans les pays touchés par des conditions de fragilité, tout en encourageant l'innovation et la sortie progressive des entreprises de l'économie informelle.
- **Agriculture, entrepreneurs ruraux et agro-industrie**: répond à l'absence de mécanismes de financement adaptés pour les agriculteurs et les agro-entrepreneurs, en particulier les petits exploitants, les coopératives et les MPME agro-industrielles, dans le but de promouvoir une croissance inclusive et durable.
- **Villes durables** : explore les mécanismes innovants pour s'attaquer aux défis du développement urbain durable auxquels font face nos pays partenaires.
- **Numérisation pour le développement** : se concentre sur les solutions numériques innovantes, en particulier celles qui traitent des besoins sociaux locaux, de l'inclusion financière et de la promotion de la création d'emplois décents.

À ce stade il n'y a pas de montant déterminé par fenêtre d'investissement. Ce montant dépendra des régions / pays / secteurs / bénéficiaires auxquelles on s'adressera.

Les fenêtres d'investissement ont été formellement adoptées par la Commission. À la suite de cette adoption, les institutions financières et autres partenaires éligibles peuvent soumettre leurs propositions à compter de décembre 2017.

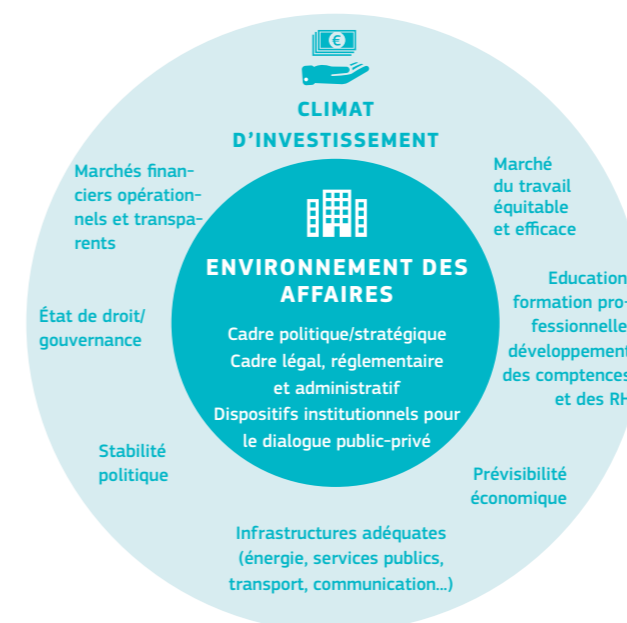
Les projets d'investissement sélectionnés seront

si nécessaire accompagnés de propositions sur la manière d'améliorer le climat des affaires et le climat d'investissement dans les pays partenaires, et de propositions d'assistance technique.

Promotion d'un climat d'investissement favorable

Le troisième pilier du PIE vise à promouvoir un climat d'investissement et un climat des affaires propices. Cela s'ajoute aux efforts croissants consentis par l'UE et ses Etats membres pour mobiliser le secteur privé²², efforts basés sur les critères suivants :

- **Incidence mesurable sur le développement** : l'aide fournie à une entreprise privée ou à un intermédiaire financier doit contribuer, de manière efficiente, à l'atteinte des objectifs de développement comme la création d'emplois, la croissance verte et inclusive ou une plus forte réduction de la pauvreté. Cela exige la transparence en ce qui concerne les objectifs et les résultats, un suivi-évaluation et des moyens de mesurer les résultats appropriés.
- **Additionnalité** : sans appui public, l'entreprise privée n'entreprendrait pas l'action ou l'investissement, ou ne pourrait pas le faire à la même échelle, au même moment, au même endroit ou au même niveau de qualité. L'action soutenue ne devra pas exclure le secteur privé ni remplacer un autre financement privé.
- **Neutralité** : le soutien apporté ne devra pas entraîner une distorsion du marché et devra être octroyé par le biais d'un système ouvert, transparent et équitable. Il devra être de nature temporaire avec une stratégie de sortie clairement définie. Le soutien justifié par la défaillance du marché et les risques subséquents ne devrait pas avoir pour effet de décourager les efforts



de réforme réglementaire visant les causes de cette défaillance du marché.

- **Intérêt partagé et co-financement** : les partenariats avec le secteur privé doivent être basés sur le rapport coût-efficacité, l'intérêt partagé et la responsabilité mutuelle des résultats. Les risques, coûts et dividendes d'un projet conjoint doivent être partagés équitablement.
- **Effet de démonstration** : les actions doivent viser un effet de démonstration évident. Cet effet catalysera le développement du marché amenant de nouveaux acteurs du secteur privé à reproduire les actions, augmentant ainsi l'impact pour le développement.
- **Adhésion aux normes sociales, environnementales et fiscales** : les entreprises privées qui bénéficient de l'appui doivent prouver que leurs opérations sont conformes aux normes environnementales, sociales et fiscales, ce qui inclut le respect des droits de l'Homme et des droits locaux, un travail décent, une bonne gouvernance d'entreprise et les normes spécifiques au secteur.

L'importance des investissements privés

Le principal défi des pays en voie de développement est le besoin de créer des emplois, notamment des emplois décents et durables. Le secteur privé est le moteur de la création d'emplois et bien qu'il y ait un fort besoin d'investissements privés, le climat d'investissement et l'environnement politique au sens large ne sont pas toujours porteurs.

 **90% des emplois** sont créés par le secteur privé

 **Les PME représentent 66%** de l'emploi à plein temps

Le secteur privé apporte environ 90% des emplois dans les pays en développement et est donc un partenaire essentiel dans la lutte contre la pauvreté. Selon une étude de la SFI, les MPME représentent en moyenne environ 66% de l'emploi permanent à plein-temps.²³ La même étude montre également que les petites entreprises tendent à participer plus à l'emploi que les moyennes et grandes entreprises. Elles sont aussi plus susceptibles de se trouver dans le secteur informel.

Les MPME sont une composante essentielle des écosystèmes locaux dans les pays en voie de développement et représentent souvent la grande majorité des entreprises qui opèrent dans les pays africains et du Voisinage européen. Toutefois, leur croissance est entravée par les possibilités limitées d'accès à des sources abordables de financement, par la pénurie de compétences techniques, professionnelles, financières et de gestion adéquates, de même que par un cadre légal et réglementaire non propice et l'absence d'une bonne gouvernance. Cela est particulièrement évident dans les pays fragiles, touchés par des conflits et la violence.

Par conséquent, il est particulièrement important de s'attaquer aux principaux défis des MPME et de supprimer les contraintes au lancement, à la croissance ou à l'expansion des entreprises. Cela exige aussi des politiques qui encouragent un passage progressif du secteur informel au secteur formel.

Comme indiqué précédemment, l'une des fenêtres d'investissement proposées concerne le financement des MPME. Cette fenêtre s'attaquera aux principales contraintes qui empêchent le développement des MPME en adoptant une approche différenciée. Cela débouchera sur des de meilleures possibilités d'emploi, en particulier dans les pays fragiles et touchés par les conflits et la violence, tout en favorisant l'innovation et la sortie progressive des entreprises de l'économie informelle vers l'économie formelle.

La fenêtre d'investissement sur le financement des MPME encouragera les instruments et les facilités desservant des sous-secteurs négligés dans la région, en particulier dans le domaine de l'innovation²⁴, des start-ups, des investissements climatiques intelligents, de l'appui au stade précoce (i.e. des incubateurs), des entrepreneurs numériques, des entrepreneurs sociaux, ou de l'agroalimentaire, et favorisera l'intégration des MPME dans des chaînes de valeur.

Répondre aux contraintes d'investissement
Lorsqu'ils sont interrogés pour des enquêtes, les entrepreneurs et les investisseurs soulignent généralement les secteurs de préoccupation suivants :

- ✓ Instabilité politique ;
- ✓ Cadre macroéconomique ;
- ✓ Gouvernance, règle de droit, sécurité juridique, gestion des finances publiques ;
- ✓ Climat des affaires (cadre légal et réglementaire) ;
- ✓ Infrastructure et logistique ;
- ✓ Ressources humaines et compétences ;
- ✓ Marchés financiers et accès au financement ;
- ✓ Perspectives économiques et commerciales, efficacité économique ;
- ✓ Incitations à l'investissement ;
- ✓ Risques liés au climat.



Pour mieux comprendre le climat d'investissement d'un pays, il est nécessaire d'effectuer des recherches avec des données existantes, ou d'explorer davantage. Les actions existantes mises en œuvre par les gouvernements partenaires pour améliorer le climat d'investissement doivent être prises en compte et soutenues si besoin. Les efforts existants des bailleurs doivent également être pris en considération.

Dialogue structuré avec le secteur privé

Le PIE permettra de promouvoir l'amélioration du climat d'investissement par le biais d'un dialogue structuré avec les entreprises, afin d'inclure le point de vue du secteur privé sur les contraintes à l'entrepreneuriat. Cela permettra d'améliorer les analyses pays et la connaissance du marché. Par ailleurs, ce dialogue avec le secteur privé aura un effet bénéfique sur le dialogue politique et la coopération.

En parallèle, la Commission agira pour une plus forte mobilisation des entreprises européennes et renforcera les mécanismes de coordination locale.

Qu'entendons-nous par dialogue structuré ?

Pour encourager les investissements dans un pays et promouvoir l'investissement dans le secteur privé en particulier, il faut comprendre et identifier les principaux goulets d'étranglement et obstacles qui empêchent la réalisation des investissements, et le type de réformes nécessaires pour accroître ces investissements.

Dans ce cadre, l'UE crée une nouvelle plateforme appelée « Sustainable Business for Africa » (SB4A), comme l'indique la Communication « Un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE »²⁵ SB4A assurera le lien et garantira la cohérence entre les investissements proposés dans le cadre du pilier 1 et l'agenda de réforme des politiques prévu dans le cadre du pilier 3, et jouera un rôle essentiel pour le succès du PIE.

Sustainable Business for Africa

SB4A a été conçue pour fournir un cadre général au dialogue structuré avec le secteur privé dans le cadre du PIE. La plateforme constitue un élément essentiel du pilier 3 du PIE et exercera ses



© Événement de clôture du projet ACP/EU MICROFINANCE, 2015

activités aux niveaux national, sectoriel et stratégique pour mettre ensemble les perspectives des secteurs privés africain et européen et favoriser l'appropriation du PIE.

SB4A a pour objectif d'aider à identifier et hiérarchiser les besoins de réforme en matière de climat d'investissement, en particulier ceux qui sont spécifiques à un pays ou à un secteur. Seul un dialogue soutenu avec les acteurs clés pourra permettre d'identifier les obstacles majeurs à la réalisation d'investissements privés et les moyens d'y répondre. Le dialogue structuré rendra possible un dialogue politique plus efficace avec les gouvernements et l'élaboration d'un ensemble sur mesure (optimal) de prestations d'AT, de programmes, d'appui budgétaire et d'instruments financiers.

SB4A permettra également une approche multipartite élargie, si nécessaire en réunissant d'autres parties prenantes, y compris d'autres donateurs, OSC et organisations internationales et régionales. En principe, et afin de fournir une aide adéquate à la mise en œuvre du PIE, les institutions financières européennes et internationales devraient avoir leur rôle à jouer dans les dialogues de la SB4A.

Aide au développement économique et débouchés commerciaux dans le partenariat oriental – EU4Business

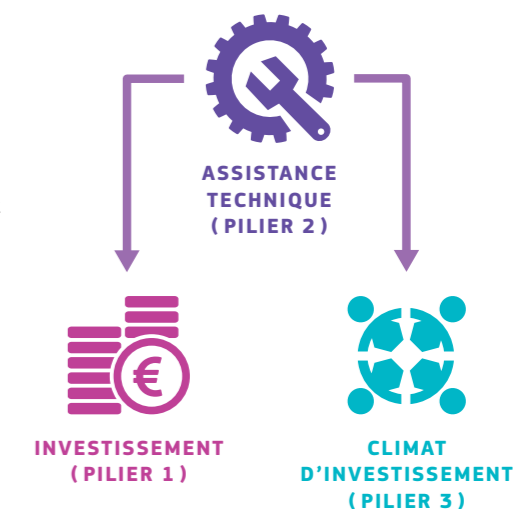
Le développement économique et social durable est au centre de la contribution européenne à la stabilisation du Voisinage européen et à l'encouragement d'un processus de transition économique en vue de créer un environnement attractif, des conditions de concurrence équitables pour les investissements et les affaires, et d'améliorer sa capacité à tirer profit des débouchés commerciaux avec l'UE, à travers par exemple des accords de libre-échange approfondis et globaux.

Les PME de la région disposent du potentiel pour créer des emplois et piloter la croissance économique mais restent confrontées à des défis. L'initiative EU4Business regroupe l'ensemble des mesures d'aides européennes aux PME dans la région du partenariat oriental sous un seul organe de coordination qui aborde tous les différents aspects essentiels à la création de débouchés commerciaux et d'emplois : l'élaboration et la mise en œuvre de politiques saines en matière de PME, l'encouragement d'un dialogue entre secteurs public et privé et le renforcement des services fournis par les organisations d'aide aux entreprises à leurs membres, ainsi qu'un plus grand accès aux nouveaux marchés et l'amélioration des conditions d'accès aux financements, notamment dans les pays signataires des accords de libre-échange approfondis et complets, où 200 millions EUR de subventions émanant du budget de l'UE débloquent

au moins 2 milliards EUR de nouveaux investissements. Toutes les informations relatives aux aides, aux programmes, aux événements ainsi que les contacts sont disponibles sur le site web d'EU4Business.²⁶

Assistance technique

Le but de l'AT est de développer des projets bancables et de soutenir l'amélioration du climat d'investissement et du climat des affaires dans les pays partenaires. L'AT est cruciale pour arriver à une mise en œuvre réussie des piliers 1 et 3.



L'UE soutient déjà les efforts de ses pays partenaires pour préparer les investissements et améliorer l'environnement des affaires et le climat d'investissement. L'assistance technique (AT) vers le pilier 1 est destinée à améliorer la qualité des investissements ou du portefeuille d'investissements des institutions financières, des gouvernements ou des investisseurs privés. Elle est fournie à tous les niveaux de cycle du projet, de la phase d'identification (études de faisabilité), de planning et de préparation (pour les projets bancables) jusqu'à la mise en œuvre (appui aux institutions financières et au bénéficiaires finaux), et au monitoring / évaluation.

Une bonne partie du pilier 3 (et la majorité de l'AT) concerne du développement de capacité et du conseil aux autorités nationales et régionales pour la promotion des réformes économiques et de gouvernance, et l'amélioration du climat des affaires et d'investissement aux niveaux régional, national ou sectoriel. Cela comprend aussi des opérations d'appui budgétaire et couvre, même si c'est encore dans une faible mesure, l'appui au dialogue entre les secteurs public et privé et le renforcement des capacités de leurs représentants. Des facilités globales dans des secteurs comme l'énergie et le changement climatique aident aussi à renforcer les réformes sectorielles et la capacité de l'administration locale. Une partie de l'AT complète l'appui budgétaire.



Projet de soutien à la formation professionnelle au Malawi, 2014

Une fois démarrée l'activité du PEI, avec des engagements pour des investissements concrets, l'UE conseillera les parties prenantes publiques et privées sur l'appui fourni. Pour cela, le portail internet reliera les investisseurs et les promoteurs directement au secrétariat du PEI, tenant lieu de guichet unique.

Les institutions financières éligibles peuvent aussi identifier des besoins d'AT pour la préparation des investissements ou l'amélioration du climat d'investissement. Elles devront procéder à cette identification en coopération avec la Délégation locale de l'UE et les autorités du pays partenaire.

Objectif de l'AT pour le pilier 1 : amélioration de la qualité des investissements

Le soutien de l'assistance technique pour le pilier 1 a pour objectif l'amélioration de la qualité des investissements ou du portefeuille d'investissements venant d'institutions financières, de gouvernements ou d'investisseurs privés. Suite au succès de l'expérience du financement mixte, cette AT peut être prévue à tous les niveaux du cycle de projet, depuis la phase d'identification du projet (études de faisabilité) jusqu'à sa mise en œuvre (accompagnement des institutions financières et des bénéficiaires finaux), en passant par la planification et la préparation (pour des projets « bancables »), jusqu'au suivi et à l'évaluation. Cette AT peut servir à produire de l'information et des données clés pour l'évaluation du risque du projet, fondamentales pour la production du profil de risque de chaque investisseur.

AT pilier 1

L'assistance technique dans les différentes phases du cycle de projet :

- Phase de pré-identification de l'investissement ;
- Phase de préparation de l'investissement ;
- Phase de mise en œuvre de l'investissement ;
- Suivi et évaluation.

Objectif de l'AT pour le pilier 3 : amélioration du climat d'investissement

L'objectif de l'assistance technique pour le pilier 3 est d'améliorer le climat d'investissement et de promouvoir un climat des affaires favorable de la façon suivante :

• Promotion des analyses du climat des investissements :

- Etudes de marché et diagnostics pour l'identification des obstacles clés liés au climat d'investissement et des affaires ;
- Dialogue structuré avec le secteur privé local et international, y compris la promotion du dialogue public-privé (entreprises et gouvernement) ;

• **Stimulation du dialogue politique** avec le secteur privé local et international, et les gouvernements nationaux/régionaux pour mieux identifier les investissements clés et les obstacles potentiels, et mettre en œuvre des réformes pour un climat des investissements propice ;

• **Renforcement des capacités du secteur privé et des autorités publiques** : soutien à la gouvernance, renforcement de chaînes de valeur spécifiques, promotion de l'innovation, de la qualité et du respect des normes internationales, de l'esprit d'entreprise. Suivi et mesure de l'impact en termes de création d'emploi, d'autonomisation des femmes et d'entrepreneuriat des jeunes.

AT pilier 3

- Promotion des analyses du climat des investissements ;
- Promotion et stimulation du dialogue sur les politiques ;
- Renforcement des capacités du secteur privé et des autorités publiques ;
- Suivi et évaluation

Abréviations

AECID : Agencia española de cooperación internacional para el desarrollo

AFD : Agence française de développement

AT : Assistance technique

BAD : Banque africaine de développement

BEI : Banque européenne d'investissement

CDP : Cassa depositi e prestiti

COFIDES : Compañía española de financiación del desarrollo

DEG : Deutsche investitions- und entwicklungsgesellschaft

BERD : Banque européenne pour la reconstruction et le développement

FEDD : Fonds européen pour le développement durable

FMO : Nederlandse financierings-maatschappij voor ontwikkelingslanden

IDE : Investissements directs à l'étranger

KfW : Kreditanstalt für wiederaufbau

MPME : Micro, petites et moyennes entreprises

ONU : Organisation des nations unies

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

ODD : Objectifs de développement durable

OSC : Organisations de la société civile

PIB : Produit intérieur brut

PIE : Plan d'Investissement Extérieur

PPI : Proposition de programme d'investissement

PROPARCO : Promotion et participation pour la coopération économique

SB4A : Sustainable business for Africa

SEAE : Service européen pour l'action extérieure

UE : Union européenne

Notes de bas de pages

¹ Ceci s'inscrit dans le cadre de la Communication de l'UE, *Un nouveau cadre pour les partenariats de migration* : une coopération renforcée avec les pays tiers pour mieux gérer les migrations. Voir : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/proposal-implementation-package/docs/20160607/communication_external_aspects_eam_towards_new_migration_ompact_en.pdf

² La mise en œuvre du Plan d'Investissement Extérieur a commencé en septembre 2017 par l'adoption du règlement du FEDD : voir <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=OJ:L:2017:249:TOC>

³ The Sustainable Development Goals for Africa, *SDG Financing for Africa : key propositions and areas of engagement*, janvier 2017 : http://sdgcafrica.org/wp-content/uploads/2017/03/sdg-financing-for-africa_key-propositions-and-areas-of-engagement-.pdf et UNCTAD, *Economic development for Africa report 2016* : http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/aldcafrica2016_en.pdf

⁴ Ceci s'inscrit dans la ligne du programme d'action d'Addis Abeba de 2015 sur le financement du développement, qui a appelé à de nouveaux partenariats, notamment en mobilisant des ressources privées et en appliquant des modèles financiers innovants pour l'atteinte des ODD.

⁵ UE, *Income inequality and poverty reduction in sub-Saharan Africa*, décembre 2016 : <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/913d9058-b864-11e6-9e3c-01aa75ed71a1>

⁶ La part de la population en Afrique subsaharienne ayant un enseignement de niveau secondaire ou au-delà passera, selon les estimations, de 36% en 2010 à 52% en 2030. Forum économique mondial, *The future of jobs and skills in Africa*, mai 2016 : http://www3.weforum.org/docs/WEF_EGW_FOJ_Africa.pdf

⁷ Les pays du voisinage de l'UE : Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Egypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Lybie, Moldavie, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Ukraine. Plus d'information sur le site web de DG NEAR : https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/about/directorate-general_en

⁸ Règlement (UE) 2017/1601 du Parlement européen et du Conseil du 26 septembre 2017 instituant le Fonds européen pour le développement durable (FEDD), la garantie FEDD et le fonds de garantie FEDD : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L:2017:249:FULL&from=EN>

⁹ Antérieurement « facilité d'investissement pour l'Afrique »

¹⁰ Antérieurement « facilité d'investissement pour le Voisinage »

¹¹ Voir article 3 (objet) du règlement du FEDD

¹² Le ratio de levier de 1:11 est une hypothèse basée sur l'expérience actuelle de l'UE sur les opérations de mixage.

¹³ Voir le site web de EU4Business : <http://www.eu4business.eu/>

¹⁴ Voir le site web de DG DEVCO https://ec.europa.eu/europeaid/news-and-events/eu-external-investment-plan-5-priority-areas-identified-first-meeting-efsd-strategic_en

¹⁵ Voir le site web de DG DEVCO : https://ec.europa.eu/europeaid/policies/innovative-financial-instruments-blending_en

¹⁶ Règlement du FEDD Art. 9.4, « Critères de qualification » : alors que cette disposition a trait spécifiquement à la plateforme d'investissement pour l'Afrique, la nécessité de s'attaquer à des contextes fragiles et à ceux touchés par un risque politique élevé a été convenu comme étant un élément important de la nouvelle garantie lors du soutien d'opérations dans le Voisinage européen également.

¹⁷ Règlement du FEDD, article 11

¹⁸ Plus d'information sur l'évaluation des piliers : https://ec.europa.eu/europeaid/funding/about-funding-and-procedures/audit-and-control/pillar-assessments_en

¹⁹ Extraits de l'article 9 du règlement du FEDD

²⁰ https://ec.europa.eu/europeaid/news-and-events/eu-external-investment-plan-5-priority-areas-identified-first-meeting-efsd-strategic_en

²¹ Commission européenne, https://ec.europa.eu/europeaid/european-commission-communication-com2014263-stronger-role-private-sector-achieving-inclusive-and_en

²² Commission européenne, *A Stronger Role of the Private Sector in Achieving Inclusive and Sustainable Growth in Developing Countries*, mai 2014 : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX%3A52014DC0263&qid=1400681732387&from=EN>

²³ IFC Jobs Study, https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/0fe6e2804e2c0a8f8d3bad7a9dd66321/IFC_FULL+JOB+STUDY+REPORT_JAN2013_FINAL.pdf?MOD=AJPERES

²⁴ Le terme « innovation » couvre tous les secteurs possibles et pas exclusivement les secteurs techniques et informatiques (i.e. innovations sociales, industries créatives, modèles d'économie circulaire innovants, etc.)

²⁵ *Communication conjointe : un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE* : https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/http_eur-lex.europa_fr.pdf

²⁶ Voir le site web de EU4Business : <http://eu4business.eu/>



Contact

**Secrétariat du Plan d'Investissement Extérieur
Commission Européenne
41 rue de la Loi / Wetstraat, 1040 Bruxelles, Belgique**

Pour recevoir des informations ou soumettre des propositions :

Email: EC-EIP-EFSD-SECRETARIAT@ec.europa.eu

Pour plus d'information :

https://ec.europa.eu/commission/external-investment-plan_fr